



Procès-verbal de la réunion du conseil municipal

du vendredi 22 juillet 2022

Le Conseil municipal de Le Breuil s'est réuni en séance ordinaire, le vendredi 22 juillet 2022 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jacky PERROT, Maire.

Nombre d'élus en exercice : 14

Nombre d'élus présents : 10

Présents : M. Jacky PERROT, Mme Myriam BOURACHOT, Mme Isabelle LANOIX, M. Laurent PERRET, M. Pierre MATICHARD, M. Jean-Luc RAMILLIEN, M. Bernard PERON, Mme Mireille DURANTET, Mme Nathalie JACQUET, M. Christian CACHARD.

Excusés : Mme Lucile DA CONCEICAO DE JESUS (pouvoir à Mme Myriam BOURACHOT), M. Alain LASSALLE (pouvoir à M. Laurent PERRET).

Absents : M. Alexandre VERNAY, M. Patrick DRIFFORD.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LANOIX.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 05 et constate que le quorum est atteint.

Ordre du jour :

- 1- Approbation du compte-rendu de la réunion du 3 juin 2022,
- 2- Recrutement d'un adjoint technique de catégorie C pour un accroissement temporaire d'activité,
- 3- Création d'un poste d'adjoint technique de catégorie C – service cantine, garderie et entretien des locaux,
- 4- Création d'un poste d'adjoint technique de catégorie C – service école, accompagnement dans le bus et entretien des locaux,
- 5- Concession d'aménagement avec Assemblia bilan au 31 décembre 2021,
- 6- Demande de subvention définitive auprès du Conseil Départemental de l'Allier- dispositif solidarité,
- 7- Demande de subvention pour les travaux de voirie suite aux intempéries,
- 8- Nouvelle convention d'assistance technique assainissement et protection de la ressource en eau 2022-2024,
- 9- Demande d'emprunts pour les travaux de restructuration du groupe scolaire,
- 10- Questions diverses.

1 - Approbation du compte-rendu de la réunion du 3 juin 2022.

Monsieur le Maire demande aux élus de bien vouloir valider le compte-rendu de la réunion du conseil municipal en date du 3 juin 2022. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2- Recrutement d'un adjoint technique pour un accroissement temporaire d'activité.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a été nécessaire de recruter un adjoint technique contractuel de catégorie C pour la période du 8 juillet au 23 août 2022. La durée du temps de travail est fixée à 2 heures hebdomadaire. Cet agent est en charge de l'entretien des locaux. Les membres du conseil municipal valident à l'unanimité le recrutement.

3- Création d'un poste d'adjoint technique de catégorie C- service cantine, garderie et entretien des locaux.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de recruter un adjoint technique de catégorie C pour le service cantine, garderie et entretien des locaux. Cet agent sera recruté à partir du 24 août 2022 pour une durée d'un an. La durée hebdomadaire du temps de travail est fixée à 32h72 annualisé. Les membres du conseil municipal valident à l'unanimité la création du poste et le recrutement d'un agent contractuel.

4- Création d'un poste d'adjoint technique de catégorie C- service école, accompagnement des élèves dans le bus et entretien des locaux.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de recruter un adjoint technique pour assurer la fonction d'ATSEM. L'agent accompagnera les élèves dans le bus et sera chargé de l'entretien des locaux. Cet agent sera recruté à partir du 25 août 2022 pour une durée d'un an. La durée hebdomadaire du temps de travail est fixée à 30h20.

Les membres du conseil municipal valident à l'unanimité la création du poste et le recrutement d'un agent contractuel.

5- Concession d'aménagement avec Assemblia bilan au 31 décembre 2021.

Monsieur le Maire présente le compte rendu annuel d'activité du lotissement établi par la société ASSEMBLIA. Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu annuel et le bilan financier 2021.

6- Demande de subvention définitive auprès du Conseil Départemental de l'Allier dispositif solidarité.

Monsieur le Maire rappelle aux élus que la commune va bénéficier de la subvention dispositif solidarité qui permet de subventionner une dépense de 10 000 € à hauteur de 50%, soit une subvention attribuée de 5 000€ maximum.

Monsieur le Maire présente les dépenses éligibles au dispositif de solidarité :

✓ Ordinateur secrétariat de la mairie	1 500.00 € HT
✓ Bras articulé écran ordinateur de la mairie	250.00 € HT
✓ Four cantine	658.90 € HT
✓ Souffleur	582.50 € HT
✓ Création d'un chemin d'accès chez Mailland	1 800.00 € HT
✓ Fabrication et pose de table cantine	1 128.40 € HT
✓ Création d'un placard à la salle polyvalente	560.00 € HT
✓ Installation d'un chauffe-eau électrique local communal	400.55 € HT
✓ Achat d'une jardinière pour l'école	205.00 € HT
✓ Panneaux d'affichage extérieur	1 935.00 € HT
✓ Matériels cuisine cantine scolaire	550.92 € HT
✓ Robot de cuisine multifonctions	1 250.25 € HT

Total 10 821.51 €HT

Les membres du conseil municipal valident à l'unanimité les dépenses inscrites dans le cadre de la demande de subvention.

7- Demande de subvention pour les travaux de voirie suite aux intempéries.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que suite aux fortes pluies du 26 juin dernier, le chemin du Salet a été dégradé et une partie du talus au lotissement s'est affaissé. L'entreprise Frobert a établi deux devis pour un montant total de 3 553.75 € HT soit 4 364.50 € TTC.

Une subvention exceptionnelle de 50 % peut être accordée dans le cadre de la DETR. Les membres du conseil municipal valident à l'unanimité cette proposition.

8-Nouvelle convention d'assistance technique et protection de la ressource en eau.

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal de la convention d'assistance technique assainissement et protection de la ressource en eau. La convention a pour objet de déterminer le contenu, les modalités, la rémunération ainsi que les responsabilités de chacune des parties relatives à l'assistance technique que le Département de l'Allier met à disposition aux collectivités éligibles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

9-Demande d'emprunts pour les travaux de l'école.

Monsieur le Maire propose de solliciter des emprunts pour la commune. Le 1^{er} concerne un crédit TVA et attente subventions d'un montant de 250 000 € et le 2nd un crédit pour les travaux du groupe scolaire pour un montant de 80 000 €.

Deux banques ont été sollicitées, seul le Crédit Agricole a répondu, il propose un taux fixe de 2.23 % pour le crédit TVA avec un remboursement sur 2 ans et un taux révisable capé 2 de 1.49 % pour le crédit de travaux pour le groupe scolaire avec un remboursement sur 12 ans.

Après avoir délibéré à 11 voix pour et une abstention, les membres du conseil municipal autorisent Monsieur le Maire à signer les emprunts auprès du Crédit Agricole.

10-Questions diverses

10.1- Information sur les investissements faits à l'école et à la cantine depuis 2020.

Monsieur le Maire donne pour information aux membres du conseil municipal la liste des investissements réalisés à l'école et à la cantine depuis 2020.

2020

ECOLE	HT	TTC
Mobilier scolaire	5047	6057
Rideaux salle de classe	1490	1788
Jeu de cour	2200	2640

CANTINE		
Vestiaires sanitaires	2662	3195

TOTAL : 13680 TTC

2021

ECOLE		
Ordinateurs	7095	8515

CANTINE		
Plan de travail inox	400	480
Plateaux tables	1128	1354
Purificateur d'air	2098	2517
Matériels – Casseroles	233	280

TOTAL : 13146 TTC

2022

ECOLE		
Porte sur ancien bâti	5040	5544

CANTINE		
Four à convection	658	790
Robot multifonctions	1250	1500
Matériels cuisine	551	661
Vestiaire	302	362

TOTAL : 8857 TTC

10 .2- Marché de producteurs et d'artisans locaux

L'Office du Tourisme organise un marché de producteurs et d'artisans locaux le Mercredi 10 Août 2022

L'ordre du jour étant levé, Monsieur le Maire clos la séance à 22h00.

Fait à Le Breuil, le 25 juillet 2022



Adoption du procès-verbal le ~~27~~09/2022

Le Maire,

Jacky PERROT,



La secrétaire de séance,

Isabelle LANOIX

